

Pétition

Rue de la Combe et environs, dégradation du cadre de la vie

Nyon, le 3 juin 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Madame Jessica Jaccoud et Messieurs Marc Bourqui excusé, Pascal Francfort, David Lugeon excusé, Knut Rupprecht absent, David Saugy absent, David Vogel excusé et Bernhard Willi s'est réuni le 29 mai 2013.

La pétition, adressée le 31.7.2012 à la commission des pétitions du conseil communal à la place du Marché 10 a été adressée par erreur à Monsieur David Saugy à la place du président de la commission. Elle s'est perdue chez M.Saugy et a refait surface chez Monsieur Cattin, qui l'a annoncée lors de la séance du conseil communal du 25 mars 2013. Depuis cette date, le président de la commission est intervenu auprès des pétitionnaires, qui nous ont fait parvenir une copie de la lettre, des feuilles signées et d'une preuve d'envoi de la poste du 31.7.2012.

La commission regrette cette perte de temps et demande dorénavant d'acheminer les documents au président de la commission élue lors de la dernière séance.

La pétition a été signée par 27 personnes, tous habitants des appartements de l'immeuble à la rue de la Combe 15, 17, 19, 21 et 23 qui font remarquer, en juillet 2012, une dégradation considérable de leur cadre de vie dû à un trafic de drogue devenu très important. Les pétitionnaires indiquent aussi, entre autres, que les passages de la police sont très rares et que cette dernière a de la peine à se faire respecter. La pétition précise encore que l'inaction des autorités est insupportable, et sous-entend que la police n'a pas le bagage légal pour éradiquer ce trafic. Les pétitionnaires demandent à la commune de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éloigner ces individus des quartiers d'habitations, soit en limitant leur périmètre de mouvement, soit par une présence policière accrue, jusqu'à ce que ce trafic soit éradiqué.

Depuis le dépôt de la pétition jusqu'à aujourd'hui, l'effectif de la police a été augmenté et un concept d'intervention a été mis en place. Ces premières mesures ont débouché sur une amélioration de la situation. Selon la demande adressé à Monsieur Glasson, un des pétitionnaires, sur l'état actuel de la situation, il reconnaît une amélioration, mais estime qu'il y a mieux à faire et maintient la pétition du mois de juillet 2012.

Il n'est pas du rôle de la commission des pétitions de traiter du fond, ni même de l'opportunité des demandes formulées par voie de pétition. L'objet traité par ce texte étant de compétence municipale et respectant les formes légales, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Les membres : Madame Jaccoud Jessica
Messieurs Bourqui Marc
Francfort Pascal
Lugeon David
Rupprecht Knut
Saugy David
Vogel David
Willi Bernhard président et rapporteur